

CANADA

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne*

Ottawa, le 23 octobre 1969

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 15 juillet 1969 proposant un accord entre nos deux Gouvernements, en vue de l'échange de publications officielles.

Les conditions énoncées dans votre Note conviennent au Gouvernement canadien et j'ai l'honneur de confirmer que votre Note et la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constitueront entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

MITCHELL SHARP

Son Excellence,  
Le D<sup>r</sup> Joachim Friedrich Ritter, KCVO,  
Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne,  
Ottawa.

COMMERCE

AGAVADO LI NEGOTIO ET LA RENTE POUR LE CANADA

Echange de notes entre les Gouvernements

Republique Fédérale d'Allemagne

Ottawa, le 23 octobre 1969

En vigueur à compter du 31 octobre 1969

A compter du 15 septembre 1968